



VILLE DE CHÂTILLON

Châtillon, le 11 mars 2021

**COMPTE-RENDU INTEGRAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2020**

**L'AN DEUX MILLE VINGT. LE MARDI QUINZE DECEMBRE A DIX-NEUF HEURES SEPT**, les membres composant le conseil municipal de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 32 à la Folie Desmares, sous la présidence de **Mme Nadège AZZAZ, Maire**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 09/09/2020**.

**Présents :****Mme AZZAZ, La Maire,**

Mme DORFIAC, M. JACQUOT, Mme MONTSENY, M. WIDLOECHER, Mme GOURIET, M. ADJROUD, Mme GILLARD, M. VAUDOUR, Mme CHALVIN, M. JOUENNE, Mme FALI, M. MOUTON **Adjoint(s) à la Maire,**

M. COLLEOC, M. FERRE, M. GARCIA, Mme CANAGUIER, Mme PAVAGEAU, Mme NGUYEN, M. BOST, Mme GUERTIN, Mme NEBOR, M. MANDABA (19h.10), M. RIPAULT, M. KANGOUD, M. ROGISSARD, M. JACQUET, M. GAZO, Mme LAFFORE-MYSLIWICE, Mme BATAILLE, Mme NICOLAS, Mme GUILLERM, **Conseillers Municipaux.**

Lesquels formant la majorité des membres en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Absent(e)s représenté(s) ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole MENDY à M. JACQUOT, Mme CAVILLON à M. KANGOUD, Mme ACEVEDO CARO à Mme Thanh Uyen NGUYEN, M. Thierry BRACONNIER à Mme GUILLERM et Mme Valérie DEVAY à Mme LAFFORE-MYSLIWICE.

**Absentes excusées :**

M. MANDABA (de 19h07 à 19h10), M. PEYRONNET et M. LEFEVRE.

**Secrétaire de séance :**

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'une **secrétaire** prise au sein du conseil municipal pour la présente session.

**Mme Thanh Uyen NGUYEN**, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Ces formalités remplies,

## **II – Vœux**

- Nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabagh

**Madame la Maire** indique que :

« Considérant qu'au sein de l'ex Union des Républiques Socialistes Soviétiques, l'Oblast autonome du Haut-Karabagh, peuplé en quasi-totalité de populations d'origine arménienne, a été rattaché à la République socialiste d'Azerbaïdjan ;

Considérant que lors du démantèlement de l'ex Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 2 septembre 1991, l'Oblast autonome du Haut-Karabagh a déclaré son indépendance ;

Considérant le conflit qui en découle entre les populations arméniennes du Haut-Karabagh et l'armée de la République d'Azerbaïdjan ;

Considérant l'instabilité et la récurrence des affrontements militaires survenus après le règlement provisoire de ce conflit et la trêve négociée le 12 mai 1994 ;

Considérant la nouvelle offensive militaire de la République d'Azerbaïdjan en date du 27 septembre 2020 contre les populations arméniennes du Haut-Karabagh ;

Considérant les pertes territoriales imposées aux populations arméniennes du Haut-Karabagh et l'absence de dispositions relatives au futur statut de cette région dans l'accord de fin des hostilités signé le 9 novembre 2020 ;

Considérant les conséquences humanitaires de ce nouveau conflit, les menaces qui continuent de peser sur les populations arméniennes du Haut-Karabagh et l'impérieuse nécessité d'un règlement définitif ;

Le Conseil municipal de Châtillon :

Exprime sa pleine solidarité avec les populations arméniennes du Haut-Karabagh ;  
Appelle les autorités internationales à garantir la sécurité des populations civiles arméniennes du Haut Karabagh ;

Invite le Gouvernement français à reconnaître la République du Haut-Karabagh et à faire de cette reconnaissance un instrument de règlement définitif du conflit ; »

**Madame la Maire** donne la parole à Monsieur ADJROUD.

**Monsieur ADJROUD** raconte avoir accompagné la semaine dernière le premier secrétaire du parti socialiste dans le cadre d'un déplacement d'une délégation d'élus au Haut-Karabagh. Il précise que se rendre en zone de guerre n'est pas une chose neutre, même lorsque le conflit est interrompu : « on passe de l'autre côté des photos de presse, on regarde la réalité en face ; en l'occurrence, après 44 jours de conflits, la réalité c'est des familles qui pleurent leurs morts ou leurs disparus au Haut-Karabagh et en Arménie ». Il explique la présence massive de l'armée russe, en charge d'assurer le maintien de la paix et le respect de l'accord de cessez-le-feu du 9 novembre dernier (casernes temporaires placées le long des corridors, équipes de

démineurs qui déminent les chemins par lesquels sont amenés à passer les habitants du Haut-Karabagh). Il indique que ce vœu vient soutenir le peuple Arménien avec lequel des liens d'amitié sont entretenus et qui depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle a connu un génocide et qui depuis 30 ans maintenant vit dans un conflit récurrent avec son voisin Azerbaïdjanais soutenu par le régime turc. Il souligne sa chance de vivre dans un pays en paix et souhaite à la France d'avoir cette chance encore longtemps. Il estime que la parole de la France a encore un poids et elle est attendue.

**Madame la Maire** donne la parole à Madame BATAILLE.

**Madame BATAILLE** est évidemment favorable à ce vœu qui a été voté à l'unanimité au conseil départemental et dans toutes les villes pratiquement des Hauts-de-Seine. Elle souhaite savoir à qui est adressé ce vœu. Elle aimerait qu'il soit demandé l'ouverture d'une enquête internationale sur les crimes de guerre qui auraient pu être commis sur cette région séparatiste d'Azerbaïdjan.

**Madame la Maire** donne la parole à Monsieur GAZO.

**Monsieur GAZO** rejoint Madame BATAILLE sur la deuxième partie de son intervention. Il précise diriger un magazine orienté vers le développement international. Il estime que l'idée n'est pas de soutenir l'indépendance du Haut-Karabagh mais d'empêcher que les populations souffrent et soient maltraitées par leurs voisins. Il indique cependant que ce sujet n'a pas sa place dans une enceinte communale, raison pour laquelle il ne prendra pas part au vote, ce qui ne veut pas dire évidemment qu'il se désintéresse de la question.

**Madame la Maire** indique que le vœu s'adresse au gouvernement. Elle propose la modification suivante :

*« Donc dans le considérant le conseil municipal de Châtillon exprime sa pleine solidarité avec les populations arméniennes du Haut-Karabagh, appelle les autorités internationales à garantir la sécurité des populations civiles arméniennes du Haut-Karabagh, invite le gouvernement français à reconnaître la République du Haut-Karabagh et à faire de cette reconnaissance un instrument définitif du conflit et y ajouter invite le gouvernement français à initier une enquête internationale sur les crimes de guerre. »*

En l'absence d'autre observation, **Madame la Maire** soumet ce point au vote.

Ce point est adopté à l'**unanimité**, en prenant en compte l'amendement proposé par **Madame BATAILLE**.

Monsieur GAZO n'a pas pris part au vote.

### **III – Approbation du compte-rendu de la séance du 09/09/2020**

**Madame la Maire** soumet le compte-rendu de la séance du 09/09/2020 à l'approbation du conseil municipal.

En l'absence d'observation, **Madame la Maire** soumet ce point au vote.

Ce point est adopté à l'**unanimité**.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant qu'au sein de l'ex Union des Républiques Socialistes Soviétiques, l'Oblast autonome du Haut-Karabagh, peuplé en quasi-totalité de populations d'origine arménienne, a été rattaché à la République socialiste d'Azerbaïdjan ;

Considérant que lors du démantèlement de l'ex Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le 02/09/1991, l'Oblast autonome du Haut-Karabagh a déclaré son indépendance ;

Considérant le conflit qui en découle entre les populations arméniennes du Haut-Karabagh et l'armée de la République d'Azerbaïdjan ;

Considérant l'instabilité et la récurrence des affrontements militaires survenus après le règlement provisoire de ce conflit et la trêve négociée le 12/05/1994 ;

Considérant la nouvelle offensive militaire de la République d'Azerbaïdjan du 27/09/ septembre 2020 contre les populations arméniennes du Haut-Karabagh ;

Considérant les pertes territoriales imposées aux populations arméniennes du Haut-Karabagh et l'absence de dispositions relatives au futur statut de cette région dans l'accord de fin des hostilités signé le 9 novembre 2020 ;

Considérant les conséquences humanitaires de ce nouveau conflit, les menaces qui continuent de peser sur les populations arméniennes du Haut-Karabagh et l'impérieuse nécessité d'un règlement définitif ;

Considérant que Monsieur GAZO, Conseiller municipal de la commune de Châtillon (92320), n'a pas pris part au vote ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

**EXPRIME** sa pleine solidarité avec les populations arméniennes du Haut-Karabagh.



**APPELLE** les autorités internationales à garantir la sécurité des populations civiles arméniennes du Haut-Karabagh.

**INVITE** le Gouvernement français à initier une enquête internationale pour crimes de guerre.

**INVITE** le Gouvernement français à reconnaître la République du Haut-Karabagh et à faire de cette reconnaissance un instrument de règlement définitif du conflit.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé les membres présents.  
Pour expédition conforme.**

La Maire,

  
  
**Nadège AZZAZ**

Nombre d'exemplaires originaux : 2  
Date de réception en préfecture :  
Date de publication :

